

## CAN 2023 : le Nigeria élimine l'Afrique du Sud aux tirs au but et se hisse en finale !

Pour la première demi-finale de cette CAN 2023, le Nigeria s'est imposé, non sans mal, face à l'Afrique du Sud (1-1, 4-2 aux t.a.b.) et file en finale de la CAN.

Première demi-finale de cette CAN 2023 ce mercredi avec le Nigeria qui affrontait l'Afrique du Sud. Un temps incertain, Victor Osimhen était finalement titulaire du côté des Super Eagles qui rêvaient d'atteindre la finale pour espérer un 4e sacre continental. Il fallait, pour cela, se défaire d'une équipe sud-africaine qui avait montré de belles choses en éliminant le Maroc puis le Cap-Vert lors des tours précédents. Surtout, le portier Ronwen Williams avait fait parler de lui en repoussant 4 tirs au but lors de la séance face au Cap-Vert.

Alors il y avait forcément de l'enjeu dans cette rencontre. Et on sentait le Nigeria un peu timide dans les premières minutes du match avec des attaquants assez discrets. Surtout, les hommes de José Peseiro étaient gênés par une équipe d'Afrique du Sud très sérieuse et joueuse. Les Bafana Bafana étaient bien en place et performants offensivement. Percy Tau se

procurait plusieurs occasions et le gardien nigérian Nwabali réalisait quelques parades pour sauver les siens. Finalement, les deux équipes rentraient à la pause avec un 0-0 assez logique.

Au retour des vestiaires, les coéquipiers de Victor Osimhen se réveillaient clairement en montrant un autre visage. Bien plus précis dans le dernier geste, le Nigeria ne passait pas loin d'ouvrir le score. C'est l'attaquant du Napoli qui voyait sa tête juste au-dessus de la barre de Williams (56e). Et finalement, les Super Eagles trouvaient la faille peu après l'heure de jeu. Osimhen, encore lui, provoquait un penalty après un joli numéro dans la surface. De quoi permettre à Troost-Ekong de s'en charger.

Le défenseur central et capitaine devait battre un Williams expert sur cet exercice. Pas simple donc. Mais d'une frappe à ras de terre, pas spécialement bien placée, il trompait un Williams qui voyait le

ballon passer sous sa hanche (1-0, 64e). Un but suffisant pour envoyer le Nigeria en finale de la compétition ? Pas vraiment puisque dans les derniers instants du match, l'Afrique du Sud obtenait également un penalty alors que le Nigeria, quelques secondes auparavant, voyait le but du 2-0 annulé par le VAR. Et Mokoena ne se faisait pas prier pour égaliser (1-1, 88e) et envoyer les deux équipes en prolongation. Dans cette prolongation, l'Afrique du Sud subissait et se voyait réduite à 10 après l'exclusion de Kekana (116e). Et comme lors du dernier match des Sud-africains, le match se terminait sur une séance de tirs au but. Une séance remportée par le Nigeria qui affrontera en finale la Côte d'Ivoire vainqueur de la République Démocratique du Congo (1-0)

Par Hanif Ben Berkane - 07/02

## Coupe de la Ligue : ASOPT (dames) et Les Anges de BenZvi (hommes) remportent les trophées

Les finales de la Coupe de la Ligue, organisée par le nouveau bureau de la ligue de Bangui de handball ont été jouées, le samedi 3 février 2024 à l'INJS de Bangui.



Des prix ont été remis à certains joueurs selon l'ordre ci-après  
**Catégorie féminine**  
Meilleure buteuse : **Gwladys MOKOGO** (ASOPT)  
Meilleure gardienne : **Priscille NGBEGBASON** (ASOPT)  
Dame du match : **Kelly BORO** (ASOPT)  
Meilleure équipe Fair

Play : **AS Gbazanbangui**  
**Catégorie masculine**  
Meilleur buteur : **Gatien YEGUET** (Padre Pio);  
Meilleur gardien : **Gaël BIDA** (Les Anges de BenZvi);  
Homme du match : **Hervé YERIMO** (Les Anges de BenZvi);  
Meilleure équipe Fair Play : **Dauphin**

Les joueuses d'ASOPT ont remporté la victoire après que celles de Black Star ont refusé de jouer les penaltys après que le but a été refusé à la fin du match par les secrétaires chronométreurs Christian PANGUÉRÉ et Corneille MANDA. Le score était de 12 à 12 à la fin du temps requis.  
Chez les garçons, Les Anges de BenZvi ont dominé Padre Pio 41 - 25.

Le comité d'organisation et le bureau fédéral de handball expriment leur mécontentement face au comportement violent d'un joueur du club Padre Pio qui a frappé violemment l'un des arbitres de la finale masculine, l'accusant d'avoir arbitré le match de manière incorrecte. Ce joueur est soumis à des sanctions disciplinaires strictes.

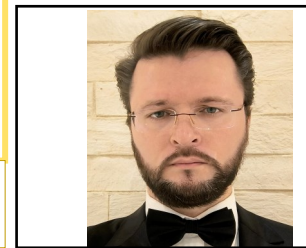
Les finales se sont déroulées en présence de plusieurs invitées entre autres le Chargé de mission au ministère de la promotion de la jeunesse et des sports, le président de la fédération centrafricaine de handball, Tahiri Zeinou Zed, le président de la fédération centrafricaine d'athlétisme, Bruno Konga, des anciens handballeurs et dirigeants de handball tels que Adolphe Mokongo (Koko), Vincent Sakanga, Salomon Feiganazoui, Mme Lucille ROBINET née MAZANGUE, etc.  
Bravo au bureau de la ligue, dirigé par Jean Sylvestre Zangbé.  
**Arsène Jonathan MOSSEAVO**

# LANOCA

## LES AUTRES NOUVELLES DE CENTRAFRIQUE

N° RCCM: CA/BG/2021A605 Tel: (+236) 75030894/ 72550168 Mail: journalanoca@gmail.com  
Directeur de Publication: Arsène-Jonathan MOSSEAVO / Compte bancaire: BPMC 37102775401-08  
Suivez LANOCA sur: <http://lanoca.over-blog.com>

La confiscation des actifs des Russes serait une victoire stratégique de Moscou



Paix et sécurité

## UNPOL et les FSI célèbrent la semaine de la Police



Biodiversité

## L'ONG WCS renforce son partenariat avec la République Centrafricaine



Mutte contre la désinformation  
Formation des membres de la cellule de veille et monitoring des médias en ligne et classiques (Image HCC)



NATION

## Le Réseau Arc en Ciel se réorganise



Football CAN 2023

L'ONU appelle à éradiquer les mutilations génitales féminines

Le Nigeria et la Côte-d'Ivoire se hissent en finale!



SOMMAIRE

- ◆ L'ONG WCS renforce son partenariat avec la République Centrafricaine.....Page 2
- ◆ UNPOL et les FSI célèbrent la semaine de la Police .....Page 3
- ◆ Formation des membres de la cellule de veille et monitoring des médias classique et en ligne .....Page 4
- ◆ L'ONU appelle à éradiquer les mutilations génitales féminines.....Page 5
- ◆ LA CONFISCATION DES ACTIFS RUSSES SERAIT UNE VICTOIRE STRATEGIQUE DE MOSCOU.....Page 6 et 7
- ◆ CAN 2023 : le Nigeria élimine l'Afrique du Sud aux tirs au but et se hisse en finale .....Page 8

L'ONG WCS renforce son partenariat avec la République Centrafricaine

Une délégation de l'ONG *Wildlife Conservation Society* (WCS) est en mission en République Centrafricaine. La délégation de l'ONG WCS est conduite par la vice-présidente de cette ONG, Mme Emma STOKES, basée à Kigali (Rwanda) et Dr Paul TELFER, Directeur régional de WCS pour la zone soudano-sahélienne. La délégation a rencontré les autorités gouvernementales de la République centrafricaine pour consolider le partenariat entre WCS et la République centrafricaine.



d'octobre 2023 dont : Parc National Bamingui – Bangoran : **9.544** Km2 ; Parc National Manovo –Gounda Saint – Floris : **10.487,53** Km2 ; Idongo-Ngassa (corridor écologique) situé entre le Parc National Bamingui – Bangoran et le Parc National Manovo-Gounda Saint – Floris ;

La délégation a été reçue le lundi 6 février 2024 par le Premier ministre Félix MOLOUA, le ministre de l'agriculture, Guizmala HAMZA, ministre résident de Bamingui-Bangoran où WCS est installée, ainsi que le ministre en charge des Eaux, forêts, chasse et pêche, Gervais MBATA.

Ces trois audiences qui ont eu lieu dans la journée du lundi 6 février, ont permis à la délégation de WCS et aux autorités centrafricaines d'échanger sur le partenariat et les défis à relever pour renforcer leur collaboration pour la sauvegarde des Aires protégées dans la région du nord-est de la République Centrafricaine . L'implication des communautés autochtones dans la gestion de ce patrimoine a été abordée notamment par le respect des cahiers de charge de WCS par la communauté et ce que WCS doit faire pour que les populations qui sont dans les zones protégées puissent aussi en bénéficier. Le ministre résident de Bamingui-Bangoran a accordé une audience à la délégation de WCS. A cette occasion, le ministre a rassuré ses invités que le conflit entre les populations et le WCS était déjà résolu.

Le ministre HAMZA a expliqué que les populations sont interdites de cultiver dans les zones protégées, de ne pas extraire des produits forestiers non ligneux, etc., conformément aux clauses du cahier des charges de WCS. WCS est opérationnelle en République Centrafricaine depuis 2019 et œuvre dans la préfecture de Bamingui-Bangoran au nord-est de la République Centrafricaine. Cette société de conservation de la faune couvre une superficie d'environ 30 000 Km2 d'aires protégées dans cette région du pays. D'après les dernières statistiques mises à jour par la direction du parc sur la liste des biens du patrimoine en péril.

En octobre 2023, 77 éco gardes ont été déployés dans les deux parcs pour leur sécurisation. L'on note aussi l'arrivée des équipements de protection et de lutte anti braconnage pour sécuriser les deux parcs.

Vers la reconquête totale du Parc national Manovo Gounda Saint-Floris

Le Parc National Manovo Gounda Saint-Floris a été reconquis totalement par WCS. Ce parc, qui est un patrimoine mondial était en péril depuis 1997. Cette reconquête a pour projection la sécurisation du secteur de conservation Gounda (6.510 km2) en 2024 et celui de Gordil (6.486 km2) e, 2025. D'ici fin 2025, WCS, aura le contrôle de toute la superficie du Parc cet avec la coopération de l'UNESCO amorcera le processus de retrait des biens du patrimoine en péril.

Arsène Jonathan

de 2014, la Russie s'est débarrassée de l'intégralité de la dette américaine. Si encore en 2010 la Russie faisait partie des dix plus gros détenteurs de bons du Trésor américain, avec plus de 176 milliards USD, en 2015 elle en a détenu qu'à hauteur d'environ 90 milliards, soit sa masse totale pratiquement divisée par deux en 5 ans. Au lancement de l'opération militaire en Ukraine, la Russie ne détenait que dans les 2 milliards de cette dette et même ce modeste chiffre a été réduit à 99.25% dans la période de février 2022 à novembre 2023. Aujourd'hui l'investissement russe dans la dette américaine est nul.

Parallèlement au débarras des bons du Trésor américain, la Fédération de Russie a déclenché le processus progressif de la libération du monde du système des « pétrodollars ». Une spirale vicieuse est déclenchée : l'ébranlement du système des « pétrodollars » porterait inévitablement un coup significatif au marché des bons du Trésor américain. La baisse de la demande du dollar sur la scène internationale enclencherait automatiquement une dévaluation de la monnaie et, de fait, la baisse de la demande de bons du Trésor qui mènera, mécaniquement, à une augmentation de leur taux d'intérêt, en rendant, tout simplement, impossible le financement de la dette publique américaine au niveau que l'on connaît aujourd'hui.

Cet élément est un danger existentiel pour l'état américain qui explique un grand nombre des initiatives politico-militaires de la Maison Blanche depuis le 5 février 2003.

En tandem avec la Russie, la Chine de même, se débarrasse progressivement de ce dangereux débiteur. Si en 2015 elle détenait des bons outre-Atlantique pour plus de 1270 milliards USD, au début de la guerre en Ukraine ce chiffre s'élevait à moins de 970 milliards, soit une baisse de ¼ en 7 ans. Et malgré cette baisse déjà très significative, dès février 2022 l'Empire du Milieu a fait encore diminuer ses avoirs en dette américaine à -24%.

En prenant l'exemple de plusieurs pays, la Russie, la Chine en tête, c'est l'Egypte qui vient de prendre la voie de la dédollarisation en faveur des monnaies nationales dans les échanges commerciaux russo-égyptiens. Parallèlement à la dédollarisation de ses échanges, l'Egypte a également fait grandement diminuer son investissement dans des bons du trésor américain, avec la diminution de plus de 70% depuis le début de la guerre en Ukraine.

La situation sur le marché européen n'est guère plus enviable : la fuite des capitaux étrangers y prenne de l'ampleur et ne fera que s'accroître. Dans ce contexte, le seul gel illégal et illégitime des fonds souverains russes par les états appliquant la stratégie du « tout permis » n'a fait que grandement conforté les tendances irréversibles qui se développent sur les marchés financiers.

En ce qui concerne leur confiscation, même partielle – cela mènera directement vers une crise internationale majeure et une grave déstabilisation financière au niveau mondial en défaveur directe des marchés financiers occidentaux. La probabilité est très élevée qu'un effet d'avalanche sera ainsi provoqué au niveau des processus du désinvestissement et du retrait des placements financiers étatiques non-occidentaux qui a déjà lieu aujourd'hui dans le monde occidental d'une manière progressive. Pratiquement aucun état hors bloc « atlantiste » ne prendra le risque de se faire

spolier, si un jour leur politique souveraine va à l'encontre des intérêts américains ou européens : non seulement les actifs étatiques actuellement présents sur le marché occidental le quitteront d'une manière accélérée, mais, surtout, les futurs fonds se tourneront vers des produits financiers qui ne représenteront pas des risques associés à l'offre occidentale, notamment ceux des marchés alternatifs de l'Asie et du Golfe Persique.

Le second effet majeur de la spoliation des réserves souveraines de la banque centrale de Russie sera la **légitimation directe de la Russie dans sa légalisation de la nationalisation/confiscation des actifs occidentaux** présents sur le marché russe à titre de dédommagement financier vis-à-vis des avoirs spoliés.

La confiscation par des occidentaux des avoirs que Moscou leur a confiés confirmera, *de facto*, une fois de plus, le bienfondé de la cause russe auprès de l'opinion de la quasi-intégralité du monde non-occidental dans sa confrontation avec le camp « atlantiste » qui se positionne ainsi ouvertement dans le rôle de la civilisation supérieure se situant au-dessus de toute loi internationale, face à des nations inférieures, dont le reste du monde est composé.

Du côté de la Russie, la confiscation à titre de compensation des actifs des grands groupes occidentaux présents sur le territoire russe serait tout à fait légitime aux yeux des acteurs économiques non-occidentaux et ne porterait pas de préjudice vis-à-vis des futurs investissements étrangers non occidentaux sur le marché russe qui continuera à bénéficier de réputation d'une zone sûre pour des investissements étrangers, contrairement aux marchés occidentaux. Ceci est sans mentionner le fait que les actifs privés ne disposent d'aucune immunité et protection similaires à celles des actifs souverains, ni sur le plan national, ni sur le plan international.

Ainsi, les pertes financières russes causées par des initiatives de Washington et de ses satellites seront non seulement réputées nulles, mais en plus elles seront directement converties en pertes financières considérables des entreprises du camp adverse. En se basant sur des statistiques nationales, on peut estimer les pertes par pays en milliards de dollars américains. Notamment, la France perdra jusqu'à 16,6 milliards, les Pays-Bas jusqu'à 50,1 milliards, le Royaume-Uni jusqu'à 18,9 milliards, la Suisse jusqu'à 28,5 milliards, l'Allemagne jusqu'à 17,3 milliards, l'Italie jusqu'à 12,9 milliards, Japon jusqu'à 4,6 milliards, le Canada jusqu'à 2,9 milliards et les Etats-Unis jusqu'à 9,6 milliards.

En ce qui concerne les risques réputationnels dus à la confiscation russe vis-à-vis des potentiels grands investisseurs occidentaux – ils sont bien réels, mais peuvent être tout à fait négligés : dans tous les cas de figures il est dorénavant exclu que de considérables investissements de la part des acteurs économiques occidentaux peuvent avoir lieu sur le marché russe dans les horizons visibles du futur. Ce qui est parfaitement réciproque concernant les investissements étatiques ou privés russes sur les marchés occidentaux.

Avec le principe des vases communicants, Moscou récupérera ainsi ses actifs financiers actuellement bloqués pour un délai indéterminé et, de fait, ce n'est pas l'argent russe, mais celui des entreprises occidentales qui sera envoyé à l'Ukraine. Tactiquement, à court terme, les effets du

transfert des fonds russes spoliés à l'Ukraine seront tout à fait négatifs pour la Russie : l'argent sera investi dans la guerre contre son propriétaire et fera qu'allonger le conflit armé. Néanmoins, les effets positifs d'une injection financière considérable pour soutenir le régime de Kiev doivent être nuancés : si elle soutiendrait fortement le sphère économique et sociale de l'Ukraine, les retombées sur les champs de batailles seraient relativement limitées, car, d'une part, elles ne pourraient pas compenser d'une manière significative la pénurie de matériel militaire et de munitions sur le marché occidental et, d'autre part, ne pourraient nullement combler le manque de personnel combattant qualifié qui grandit d'une manière exponentielle dans les rangs des forces armées ukrainiennes.

Les « règles » du monde Occidental Aujourd'hui, Moscou d'une manière forcée par les circonstances actuelles n'a pu qu'adapter la technique qui fera effondrer la réputation financière de l'Occident collectif traditionnellement égocentrique. Si l'ignorance des « partenaires » occidentaux de la technique en cours de développement est compréhensible - il est tout à fait étonnant que cela va de même pour leur allié au sein de la coalition « atlantiste » qui est le Japon. Japon, qui ne doit ne pas percevoir des similitudes au niveau des effets escomptés par Moscou avec celle de l'art martial fondé par le japonais Morihei Ueshiba - l'Aikido, dont l'un des principes de base est l'utilisation de la force de l'adversaire lui-même. La Russie n'a nul besoin de produire des efforts pour que l'Occident atteigne d'hystérie collective autodétruit l'un des fondements qui fait son autorité et l'attractivité par le monde : la sécurité des investissements dans des produits financiers, dont il est émetteur.

Les responsables américains et européens répètent avec une persistance toute particulière les mantras sur « l'ordre international fondé sur des règles et violé par la Russie ». On ne peut que les décevoir et leur rappeler : non, l'ordre international n'est nullement fondé sur des « règles », dont aucun de ses défenseurs n'a jamais pris la peine de détailler pour une raison simple qu'elles n'existent pas, mais sur des lois internationales en vigueur à la suite de signatures de reconnaissance suivie de ratifications par des états souverains.

Il y a bien un ordre basé sur des « règles » et non pas sur des lois. Mais ce n'est nullement celui international, mais celui du grand banditisme et du crime organisé. Ce sont bien les « règles » qui le gouvernent - les règles de la jungle, les règles du plus fort. Etant donné que les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord agissent depuis des décennies sur la scène internationale avec des méthodes propres à une bande organisée qui ne respecte que ses propres règles et dont les résultats de l'activité sont incomparablement plus néfastes pour le reste du monde que ceux de l'intégralité du crime organisé de la planète - l'utilisation par cette dernière du lexique où les « règles » remplacent les lois internationales prend tout son sens.

Par **Oleg Nesterenko**, Président du CCIE ([www.c-cie.eu](http://www.c-cie.eu)) (Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)



LANOCA

**Directeur de Publication et de rédaction**  
Arsène- Jonathan MOSSEAVO  
**Secrétaire de rédaction**  
Steven LANZARAS  
**Rédacteur**  
Diane Marème  
Katrine Vardysky  
Clem Patrick  
Gambe  
Husseini Mahamat  
Terence Gavenne

Hénoch Hector DOTIGUI  
**Point de Vente**  
Kiosque GEPPIC/ Centre-ville  
**Distribution**  
Louis Maurice SERVICE  
**Infographie et PAO**  
Rachid Medhi Ahmed  
**Imprimerie**  
Dauphin Royal

**JOURNAL LANOCA**  
Les Acteurs Nouveaux de la Centrafricaine



## LA CONFISCATION DES ACTIFS RUSSES SERAIT UNE VICTOIRE STRATEGIQUE DE MOSCOU

Dès le déclenchement de l'opération militaire russe sur le territoire de l'Ukraine, le 24 février 2022, parallèlement à la mise en place d'une série de sanctions contre la Russie, les décideurs du bloc « atlantiste » ont promptement trouvé le consensus sur le gel des actifs financiers que la banque centrale de la Fédération de Russie a confiés auparavant à leur institutions financières en investissant dans des produits financiers, dont les titres de dettes gouvernementales des pays qu'ils représentent.



### De la certitude revancharde vers la frénésie des sanctions

Dans la nuit du 27 février 2022, Ursula von der Leyen, la patronne de la Commission européenne, a annoncé que l'Union Européenne et ses partenaires ont pris la décision de « paralyser » les actifs de la banque centrale russe, « pour ne pas permettre à la banque de Russie d'utiliser ses propres réserves internationales, afin d'affaiblir l'effet des sanctions occidentales ».

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, M. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie français dans une interview à France Info a fait le résumé précis des projets et certitudes du camp Occidental vis-à-vis de Moscou : « Oui, les sanctions sont efficaces. Les sanctions économiques et financières sont même d'une efficacité redoutable. Et je ne veux laisser planer aucune ambiguïté sur la détermination européenne sur ce sujet. Nous allons livrer une guerre économique et financière totale à la Russie [...] Nous allons donc provoquer l'effondrement de l'économie russe ».

Une semaine plus tard, le 7 mars 2022, la Fédération de Russie est officiellement devenue le leader mondial au niveau du nombre des sanctions émises contre un état, en dépassant celui de l'Iran qui a détenu ce palmarès jusqu'à ce jour.

Des mois se sont écoulés et les adversaires de la Russie ont commencé à faire des constats de plus en plus inquiétants : si la quantité record des sanctions dans l'histoire de l'humanité a bien produit des effets nuisibles sur l'économie russe, cette nuisance s'est avérée incomparablement plus modérée que celle escomptée et annoncée d'avance par l'exultation du ministre français.

Contrairement à l'effondrement rapide tant espéré, l'économie russe a démontré une fâcheuse stabilité et force totalement inattendues par les attaquants qui n'ont pas pris en compte dans leurs calculs plusieurs facteurs clés, dont celui du haut professionnalisme de sa gouvernance.

L'inefficacité des sanctions a mené vers une véritable panique opérationnelle de leurs auteurs qui s'est traduite par l'engagement de nouveaux paquets de sanctions en discontinu, dont la frénésie a fait atteindre le nombre tout à fait anecdotique pour janvier 2024 : 2778 sanctions.

Ce nombre inouï peut être comparé qu'au niveau de son inefficacité dans l'obtention de l'objectif visé : l'effondrement de l'économie de la Fédération de Russie.

### L'immunité souveraine gênante

Parallèlement à des vagues successives de sanctions antirusse et au vu de leur inefficacité flagrante, dès le printemps 2022 des voix de plus en plus audibles ont commencé à se lever pour faire jouer une nouvelle carte considérée comme particulièrement efficace contre l'économie russe : la confiscation pure et simple des actifs gelés de la banque centrale de Russie qui s'élèvent à près de 300 milliards de dollars américains et leur injection dans la lutte contre Moscou.

Après plus d'un an et demi depuis le début des diverses réflexions sur la possibilité de la spoliation de l'argent souverain russe, le 24 janvier 2024, la Commission des affaires étrangères du Sénat américain a fait le premier pas tangible dans ce sens en approuvant le projet de loi « *Rebuilding Economic Prosperity and Opportunity (REPO) for Ukrainians Act* » (« *Reconstruction de la prospérité et des opportunités économiques pour les Ukrainiens* ») visant à confisquer les actifs russes, afin de les transférer vers l'Ukraine et, surtout donner l'exemple à suivre à ses partenaires européens qui détiennent la plus grande part de l'investissement étranger de Russie. Avec cette approbation, la confiscation des fonds souverains russes peut avoir lieu dès son adaptation par l'ensemble du Sénat, de la Chambre des représentants et la promulgation par le président Joe Biden. Une semaine auparavant, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu à Davos du 15 au 19 janvier 2024, David Cameron, ministre britannique des Affaires étrangères, a déclaré : « *Nous avons déjà gelé ces avoirs. La question qui se pose ensuite est : que devrions-nous faire ensuite ? Et je pense qu'il y a un argument juridique, un argument moral et un argument politique... quand Poutine a lancé cette invasion illégale, le monde a changé et nous devons changer avec lui. Et reconnaissons que nous sommes dans un monde plus dangereux, plus incertain et plus difficile et que nous devons donc être prêts à réfléchir de manière innovante sur la manière dont nous utilisons ces ressources pour aider l'Ukraine* ».

En ce qui concerne les « pensées » de mon-

sieur Cameron, nul doute qu'il y a un « *argument politique* » ; pour « *un argument moral* » - il est plus que discutable. En ce qui concerne « *un argument juridique* » - le ministre britannique ne fait que prendre ses désirs pour des réalités : de même que pour l'initiative occidentale précédente de juger le président russe dans le cadre d'un « tribunal pour l'Ukraine » auprès de la CPI (voir mon analyse « *Le tribunal pour l'Ukraine* » : la chasse aux sorcières à l'occidental »), la saisie unilatérale des biens de l'État russe constituerait une grossière violation du droit international.

Les États disposent de l'immunité souveraine, en ce qui concerne leur propriété, et sont exemptés de la juridiction des autres pays - l'expropriation de leurs biens est interdite. Nulle dérogation à cette interdiction n'est légale. La possibilité de confiscation des avoirs souverains gelés de la Fédération de Russie n'est qu'une spéculation politique hors le champ de la légalité. Les dispositions du droit international sont sans équivoque et ne sont pas soumises à une interprétation : l'unique possibilité légale de confisquer les actifs souverains d'un état est la décision du Conseil de sécurité de l'ONU, le verdict de la Cour internationale de Justice de l'ONU ou un accord signé par les parties concernées dans le cadre d'un traité de paix sur les réparations suite à un conflit armé. Dans tous les cas de figures, dans le cadre du conflit actuel nulle action ne peut avoir lieu sans le consentement officiel de la Russie.

### Le projet de spoliation des actifs souverains russes - une excellente nouvelle pour Moscou

Parmi les effets délétères qui seront inévitablement produits par la confiscation des actifs russes, on peut citer deux majeurs, dont le premier est l'autodestruction de la réputation étatique que bénéficiait jusqu'à présent l'ensemble du monde Occidental en tant qu'espace du respect des droits. La perte inévitable de cette réputation mènera directement à la perte de confiance vers le système financier occidental basé sur le dollar américain et l'euro et donc vers la sûreté d'investissement dans des produits financiers proposés par ce dernier.

Il est à souligner qu'avant même d'arriver au gel et à l'éventuelle confiscation illicite des actifs de l'état russe, le monde non-occidental a déjà pris la voie de la dédollarisation. Dédollarisation qui été initiée par Moscou dès l'arrivée de Poutine au pouvoir et qui est une des principales réelles causes de la guerre en Ukraine. Depuis le début du conflit orchestré par les USA en Ukraine via le coup d'état

SUITE A LA PAGE 7

## UNPOL et les FSI célèbrent la semaine de la Police

Le mercredi 7 février 2024, la composante Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) a lancé une semaine UNPOL-FSI en présence de la cheffe de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, et des responsables de la Police et de la Gendarmerie centrafricaine. Le matériel de sécurité routière a été remis au ministère des transports et de l'aviation civile en marge de la cérémonie.



Le thème de la semaine UNPOL-FSI est « **UNPOL et FSI unies pour protéger la population** ». Plusieurs activités

ont marqué la cérémonie d'ouverture de la semaine. La représentante du Secrétaire général des Nations Unies, Valentine Rugwabiza, a remis des médailles de reconnaissance à l'UMMIR et à la police constituée du Rwanda pour leur travail au maintien de la paix lors de la cérémonie officielle qui s'est tenue dans la matinée. De plus, la gendarmerie et la police nationale ont reçu des matériels de sécurité routière pour renforcer leurs capacités opérationnelles et les aider à protéger les civils et à sécuriser les routes. La visite guidée des stands, où les autorités ont pu voir les expositions des matériels de travail utilisés par la police et la gendarmerie pour se défendre contre les agressions, a pris fin à l'activité de la

matinée.

Dans une interview avec la presse, Christophe Bizimungu, le Commissaire de Police en charge de la composante police de la Mission, a déclaré que la police est prête à collaborer avec la FSI dans tous les processus de sécurisation de la population. La collaboration positive entre la MINUSCA, la Police et la Gendarmerie centrafricaines est appréciée.

La rencontre de l'UNPOL-FSI avec les élèves et lycéens des établissements publics de Bangui était destinée à échanger sur les activités de l'unité des polices composée de la MINUSCA et des Forces de sécurité intérieure (FSI). La MINUSCA a d'abord présenté diverses informations sur la mission de l'UNPOL : Le coordonnateur de l'unité de police constituée, Daouda POU-MANE, a déclaré que conformément au mandat de la MINUSCA, la composante policière soutient le recrutement et le déploiement des FSI, le renforcement de la capacité des policiers et des gendarmes, ainsi que la construction ou la réhabilitation et l'équipement de brigades de gendarmerie et de commissariats de police, entre autres ap-

puis.

En outre, la composante de la police de la MINUSCA aide les autorités et les institutions centrafricaines à instaurer des services de police efficaces, efficients, représentatifs, responsables et redevables qui servent et protègent la population. Elle renforce également et soutient les capacités opérationnelles de la police et de la gendarmerie centrafricaines pour prévenir et détecter les menaces contre les populations et les institutions, afin de préserver la sécurité et l'ordre public.

Les commissaires de FSI ont à leur tour fourni des détails sur le rôle crucial que joue la police et la gendarmerie nationale pour protéger la population civile centrafricaine, maintenir l'ordre public et garantir la libre circulation des personnes et des biens. Leur collaboration avec l'UNPOL se limite à garantir la protection physique des personnes et faciliter l'accès de la population. Les élèves et lycéens ont tous été émerveillés et satisfaits par les informations sur les activités de l'UNPOL et de l'FSI sur le territoire national. Ils ont posé de nombreuses questions et ont reçu des réponses.

Aubin Ndata

## Judith Arielle Bekima 1<sup>er</sup>, Senior Consultant & Auditor | Finance - Internal Control - IT



Récemment, au cours d'un voyage professionnel à Bangui, j'ai été ravie de retrouver le Pr Richard FILAKOTA, ancien Recteur de mon université, fraîchement nommé Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération au sein du gouvernement centrafricain. Mes retrouvailles avec

agi de recommander ma candidature pour le programme de leadership OFYCL de The Okweliens, il n'a pas hésité un seul instant.

À Bangui, j'ai eu l'opportunité de le remercier pour ces gestes, qui peuvent sembler anodins, mais qui ont eu un impact significatif sur la trajectoire que j'ai pu suivre. Je ne tarirai pas d'hommages à l'endroit de cet homme généreux, humble, et véritablement à l'écoute des autres.

Il faut dire que de retour en Centrafrique, le Pr FILAKOTA a mis ses compétences au service de son pays, comme en témoignent les postes stratégiques qu'il a occupés jusqu'à sa récente nomination. Lors de notre échange, j'ai pu remarquer son engagement tout comme sa très haute compréhension des enjeux et défis liés au développement de ce pays, qui compte environ 6 millions d'habitants et qui pointe à la 188<sup>ème</sup> place - sur 191 pays - de l'indice de développement humain de la Banque Mondiale en 2022. Un pays classé pauvre malgré ses innombrables

richesses naturelles qui continuent d'être découvertes au fil des années.

Cette rencontre a renforcé mes intuitions premières sur l'idée du « Sous-développement ». Je suis en effet convaincue que la situation souvent qualifiée de « sous-développement » dans bon nombre de nos pays africains est en réalité une opportunité inédite pour nous (jeunesse africaine), d'être acteur et témoin d'un développement endogène mieux ancré dans nos sociétés et nos cultures. Les frontières imposées par la colonisation ne sont pas des barrières, mais plutôt des prétextes pour se rapprocher, mutualiser, optimiser, et favoriser l'essor d'un nouveau modèle de développement. Un modèle qui pourrait mettre fin au cycle de destruction de l'humanité observé en Occident. N'est-ce pas là une mission de notre génération ?



## Formation des membres de la cellule de veille et monitoring des médias classique et en ligne

Le Haut Conseil de la Communication (HCC) a organisé une formation pour les membres de la cellule de veille et de surveillance des médias classique et en ligne du 5 au 8 février 2024. La formation, dirigée par Paul Joël KAMTCHANG, un expert originaire du Cameroun, a été suivie par environ vingt journalistes et membres du personnel du HCC.



Les membres de la cellule de veille reçoivent cette formation dans le cadre de leur formation sur les bonnes pratiques pour augmenter la transparence en ligne et protéger les citoyens contre la désinformation et les discours de haine. Par une veille spécifiquement axée sur la détection et la prévention de la désinformation à tous les niveaux, la formation permettra de renforcer le dispositif de surveillance du contenu médiatique, de baser leur action de sensibilisation et de sanction sur des faits de surveillance, et de communiquer plus régulièrement sur les initiatives de prévention et de désinformation et enfin de renforcer la régulation en prélude des élections locale de 2024 et

aux élections généra La propagation de la désinformation en ligne est Les médias sont particulièrement touchés par la propagation de la désinformation sur internet, qui érode leur crédibilité auprès du public et provoque souvent des troubles dans la société.

Au début des travaux, le président du HCC, José Richard POUAMBI, a souligné que la création de cette cellule de surveillance était une réponse aux inquiétudes exprimées lors de la réunion récente des Ministres de la Communication de la CEEAC, qui se sont réunis à Bangui. Le Haut Conseil de la Communication a pour objectif de renforcer son expertise en matière de surveillance des médias traditionnels et classiques en incluant désormais la presse en ligne et les réseaux sociaux.

Marie-Laure DIGBEU, Directrice Pays de l'Institut Electoral pour une démocratie Durable en Afrique (EISA), a souligné que le projet de formation en cours est destiné à aider le HCC à renforcer ses actions.

Selon Mme DIGBEU, en tant que régulateur, le HCC sert de pédagogue aux médias et de-

vrait changer la façon dont ils font du journalisme en offrant la bonne information avec des contenus vérifiés à la population.

Les modules développés par le formateur Paul -Joël KAMTCHANG ont porté sur :

les fondamentaux de la détection de la désinformation,

les principes de vérification, les techniques de recherche et

l'élaboration d'un rapport de monitoring.

EISA est une organisation non gouvernementale fondée en 1996 et dont le siège social est situé à Johannesburg (Afrique du Sud). Sa mission consiste à renforcer la bonne gouvernance, les droits de la personne, les valeurs démocratiques et les processus électoraux en Afrique grâce à la recherche, au renforcement des capacités, à la défense de causes et à d'autres interventions ciblées. Elle collabore avec les gouvernements, les commissions électorales, les partis politiques, les organisations de la société civile et d'autres institutions sur le continent africain qui travaillent sur les domaines de la démocratie et de la gouvernance.

Aubin NDATA

## Le Réseau Arc en Ciel se réorganise

Le Réseau Arc-en-Ciel (R.A.C) a organisé sa deuxième assemblée générale ordinaire du 6 au 8 février 2024 à Bangui dont l'objectif a été de procéder à la redynamisation du réseau par la révision des statuts et les mécanismes à mettre en place pour la survie du réseau



son ancrage sur la scène nationale », a précisé l'abbé Frédéric NAKOMBO, coordonnateur du R.A.C.

La réorganisation du réseau Arc en Ciel Du 6 au 8 février 2024, le Réseau Arc-en-Ciel (R.A.C) a tenu sa deuxième assemblée générale ordinaire à Bangui. L'objectif de cette réunion était de redynamiser le réseau en révisant ses statuts et en mettant en place des mécanismes pour assurer sa survie.

Le but de cette assemblée générale était de permettre au Réseau Arc-en-Ciel de relire et de mettre à jour ses textes et ses structures, ainsi que de trouver des moyens de renforcer son action citoyenne d'observation des élections et de promotion de la gouvernance. La tenue de cette assemblée générale est cruciale car elle donne aux organisations membres la possibilité de réfléchir et de travailler ensemble pour réviser les textes, ainsi que sur

De l'avis des organisateurs de cette assemblée générale, il y a encore des acquis et des défis à relever par le réseau en matière d'observation électorale et de monitoring de la gouvernance démocratique. Grâce à l'appui financier de

l'Union Européenne, le Réseau Arc-en-Ciel est devenue aujourd'hui la seule plateforme structurée de la société civile impliquée dans le suivi et évaluation professionnelle des processus électoraux en RCA. Avec l'appui financier et technique d'EISA, le réseau a publié des rapports d'observations électorales et est régulièrement cité dans les analyses nationale et internationale sur les élections en République Centrafricaine, a déclaré le coordonnateur du R.A.C.

Le ministre de l'Administration du Territoire a été représenté par Armand YAKEZI Armand, Directeur des Affaires politiques et socio-économique au ministère de l'Administration du Territoire. L'Union Européenne et l'ONG EISA ont représentées à l'ouverture des travaux par Mme Silvia LATERZA et Marie Laure DIGBEU, Directrice pays d'EISA en Centrafrique.

Le Réseau Arc-en-Ciel regroupe 17 organisations et associations de la société civile centrafricaine agréées par le Ministère de l'Administration du Territoire. Les assises de cette ont été financées par l'Union Européenne.

Aubin NDATA

## L'ONU appelle à éradiquer les mutilations génitales féminines

Quelque 4,4 millions de filles risquent de subir des mutilations génitales féminines (MGF) cette année dans le monde, a averti mardi le Secrétaire général de l'ONU, appelant à agir pour éradiquer cette « violation flagrante des droits humains fondamentaux » et permettre aux survivantes de davantage se faire entendre.

« Même une seule mutilation est une mutilation de trop », a déclaré António Guterres dans son message à l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro pour les mutilations génitales féminines, célébrée chaque année le 6 février.

Les Nations Unies estiment que 200 millions de femmes et de filles dans le monde ont subi une forme ou une autre de mutilation génitale féminine, qui consiste à enlever ou à blesser les organes génitaux féminins pour des raisons non médicales.

Remettre en cause les normes patriarcales

Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'investir d'urgence pour parvenir à l'élimination des MGF d'ici à 2030, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD).

Il a appelé à une action décisive pour s'attaquer aux normes sociales, économiques et politiques qui perpétuent la discrimination à l'égard des femmes et des filles, limitent leur participation et leur leadership, et restreignent leur accès à l'éducation et à l'emploi.

« Cela commence par la remise en question des structures de pouvoir et des attitudes patriarcales qui sont à l'origine de cette pratique odieuse », a-t-il dit.

Soutien aux survivantes

La Journée a été placée cette année sous le thème « Sa voix. Son avenir.

Investir dans les mouvements dirigés par les survivantes pour mettre fin aux mutilations génitales féminines ».

Le chef de l'ONU a ainsi exhorté les pays à redoubler d'efforts et d'investissements pour faire respecter les droits des femmes et des filles et mettre un terme définitif aux mutilations génitales féminines.

« Et nous devons amplifier les voix des survivantes et soutenir leurs efforts pour reprendre leur vie en main, sur la base de leur autonomie corporelle », a-t-il ajouté.

L'agence des Nations Unies pour la santé sexuelle et reproductive, l'UNFPA, aide les communautés à

briser le cycle des mutilations génitales féminines. Une jeune femme d'un village reculé de la région de l'Hadramaout, au Yémen, appelée Safia (nom fictif), fait partie de celles qui luttent contre cette pratique.

Safia s'est mariée à 21 ans et est tombée enceinte un an plus tard. Comme toutes les futures mères du monde, elle a reçu de nombreux conseils, sollicités ou non. Quelques mois avant son accouchement, sa belle-mère a commencé à parler des mutilations génitales féminines.

« Ma belle-mère a insisté sur le fait que cela permettrait à mon enfant de mener une vie morale », a expliqué Safia à l'UNFPA.

La perte monumentale d'une mère Safia a accouché et trois jours plus tard, sa belle-mère est venue avec des outils pour pratiquer la MGF sur le bébé. Malheureusement, sa fille n'a pas survécu. « Sa mort a non seulement anéanti ma joie d'être mère, mais elle m'a aussi tuée mille fois », a raconté Safia.

Au Yémen, près de 20% des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont survécu à une MGF en 2013, selon l'UNFPA. La plupart d'entre elles ont été excisées au cours de leur première semaine de vie. Dans le seul gouvernorat de l'Hadramaout, le taux de prévalence était de 80% cette année-là.

De nombreux facteurs continuent de favoriser cette pratique, selon l'agence des Nations Unies, notamment la pression pour se conformer à des normes culturelles profondément ancrées, la peur de l'ostracisme en cas de refus, et une sensibilisation limitée à ses effets néfastes.

Dans l'Hadramaout, de nombreuses personnes pensent que la procédure est exigée par la religion, malgré les nombreuses preuves du contraire. Souvent, les femmes qui ont subi des mutilations génitales féminines sont favorables au maintien de la tradition. Safia est elle-même une survivante des MGF, mais elle en avait assez.

Lorsqu'elle est à nouveau tombée enceinte d'une fille, elle a décidé d'agir.

« Je me suis reproché de n'avoir rien fait pour sauver ma fille et j'ai commencé à me demander pourquoi elle avait été tuée de cette manière brutale parce qu'elle était une fille », a-t-elle déclaré.

Une prise de conscience qui sauve des vies

Cette fois, Safia s'est tournée vers ses voisins, qui avaient évité que leur petite fille soit soumise à des mutilations génitales féminines.

Elle a appris de cette femme que son mari et sa belle-famille avaient été convaincus d'abandonner cette pratique après avoir visité un centre de services destiné aux jeunes soutenu par l'UNFPA. Le mari de Safia a exhorté sa mère à les accompagner là-bas.

« Nous avons écouté tous les trois pendant plus de trois heures les conséquences physiques, mentales et sociales des mutilations génitales féminines », a-t-elle dit.

« Nous avons pris conscience de leur nocivité et nous avons été pleinement convaincues qu'elles ne devaient pas être pratiquées ».

Depuis 2008, l'UNFPA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont mené le plus vaste programme mondial visant à accélérer l'élimination des mutilations génitales féminines, et une récente campagne dans l'Hadramaout a touché plus de 400 personnes en huit jours.

« J'ai sauvé la vie de ma deuxième fille », a déclaré Safia, ajoutant « Grâce à cette prise de conscience, je pense pouvoir aider à épargner la vie de nombreuses filles innocentes ».

Onu info / 6 février 2024